* * \$ \$ \$C

s officielles, la Société de l'assurance automobile du Québec présente le nombre de véhicules autorisés à circuler au Québec, autant pour les pour les véhicules conçus pour la circulation hors route. Les données proviennent des systèmes informatiques de la Société, qui est, au nisme pouvant délivrer un droit de circuler.

ir le compte du site Données Québec représente les véhicules autorisés à circuler en date du 31 décembre 2016. Chaque ligne représente un ses caractéristiques et des données sociodémographiques sur son propriétaire. Certaines caractéristiques véhiculaires pourraient être ajoutées nment le type de carburant d'un véhicule pour lequel des travaux sont en cours. Le bilan des véhicules en circulation est disponible sur le site is le Dossier statistique - Bilan 2016 - Accidents, parc automobile, permis de conduire.

supplémentaire sur l'obtention d'un droit de circuler: https://saaq.gouv.gc.ca/immatriculation/immatriculer-vehicule/

beut être utile pour mieux comprendre les variables énumérées dans le fichier. La définition de chacune des variables ainsi que le choix des uvent prendre sont ainsi présentés.

: divisée comme suit :

a variable utilisée au jeu de données.

fonctionnel ou description détaillée de la variable.

: Valeurs possibles que peut prendre la variable.

R: Description des valeurs que peut prendre la variable, s'il y a lieu.

R: Explications supplémentaires des contenus des variables, s'il y a lieu.

iable: Num (numérique), Alph (alphanumérique).

de caractères possibles pour la variable.

DESCRIPTION VARIABLE	VALEUR POSSIBLE (S'il y a lieu)	DESCRIPTION VALEUR (s'il y a lieu)	VALEUR (s'il y a lieu) EXPLICATION VALEUR (s'il y a lieu)	TYPE
Année du portrait des véhicules en circulation.			Année pour laquelle un véhicule est autorisé à circuler, en date du 31 décembre.	Num
Numéro séquentiel identifiant un véhicule de façon unique.	AN_numéro séquentiel	Numéro constitué de l'année pour laquelle un véhicule a obtenu le droit de circuler, la barre de soulignement et un numéro séquentiel.		Alph
Code identifiant le type du véhicule de même que le type d'utilisation qui en est faite.	Utilisation: Promenade	_	L'autorisation de circuler a été obtenue par une personne physique ou plusieurs personnes en copropriété et l'utilisation du véhicule est aux fins de promenade.	Alph
	PAU	Automobile ou camion léger	Véhicule routier - de 3 000 kg ou moins dont la fonction principale est le transport de passagers et dont la construction n'est pas sur un châssis de camion de tour camion et construction n'est pas sur un châssis de camion et camion et camion nette ca	
	PMC	Motocyclette	Véhicule routier à deux ou trois roues, dont au moins une caractéristique diffère de celles du cyclomoteur.	
	PCY	Cyclomoteur	Véhicule routier - à deux ou trois roues muni d'un moteur d'une cylindrée d'au plus 50 cm³ et équipé d'une transmission automatique; - à trois roues aménagé pour le transport de personnes handcapées et reconnu comme cyclomoteur par règlement de la Société; - de promenade à deux ou trois roues qui ne peut atteindre une vitesse supérieure à 70 km/h, qui est muni d'un moteur électrique assurant sa propulsion et qui porte la marque nationale de sécurité de Transports Canada attestant sa conformité aux exigences relatives aux motocyclettes à vitesse limitée.	
	PHM	Habitation motorisée	Véhicule automobile aménagé de façon permanente en logement.	
	Utilisation: Institutionnelle, professionnelle ou com	sionnelle ou commerciale	- L'autorisation de circuler a été obtenue par une personne morale, un gouvernement, un organisme public ou parapublic, une société, une compagnie, un producteur agricole ou des professionnels travaillant à leur compte. - Utilisation par une personne n'ayant pas la citoyenneté canadienne et qui est membre du personnel de direction de l'Organisation de l'avalation civile internationale ou représentant d'un État membre de cet organisme ou qui est fonctionnaire consulaire, délègué commercial d'un pays étranger ou son adjoint.	
	CAU	Automobile ou camion léger	Même définition que pour l'utilisation « promenade ».	
	CMC	Motocyclette	Même définition que pour l'utilisation « promenade ».	
	CCY	Cyclomoteur	Même définition que pour l'utilisation « promenade ».	
	CHM	Habitation motorisée	Même définition que pour l'utilisation « promenade ».	
	ТТА	Тахі	Véhicule-taxi - desservant une aglomération; - desservant une région; - desservant une région; - desservant une région; - effectuant du transport spécialisé ou de limousine nécessitant un permis spécialisé de la Commission des transports du Québec.	
	TAB	Autobus	Autobus ou minibus - public interurbain; - servain régulièrement au transport de personnes, sans rémunération; - public urbain.	
	TAS	Autobus scolaire	Autobus ou minibus affecté au transport d'écoliers.	
	BCA	Camion ou tracteur routier	Véhicule routier de plus de 3 000 kg conçu spécialement pour le transport de biens. Ce véhicule est immatriculé selon le nombre maximal d'essieux que peuvent comprendre funité tracteur et toutes remorques s'y rattachant.	
	CVO	Véhicule-outil	Véhicule routier - conçu principalement pour effectuer un type de travail et muni à cette fin d'un outillage; - servant exclusivement à l'enlèvement de la neige.	
	COT	Autres	 Dépanneuse et véhicule de service; Corbilland et ambulance; Véhicule routier, autre qu'une automobile ou un carrion léger, utilisé par une école de conduite; Véhicule muni d'une plaque amovible utilisée par un commerçant, un fabricant ou un carrossier pour le déplacement d'un véhicule routier sur un chemin public. 	
	Utilisation: Circulation restreinte		Utilisation restreinte aux zones où la vitesse maximale est inférieure ou égale à 70 km/h.	
	RAU	Automobile ou camion léger	Même définition que pour l'utilisation « promenade ».	
	RMC	Motocyclette	Véhicule routier à deux ou trois roues, dont au moins une des caractéristiques diffère de celles du cyclomoteur, dont l'année du modèle est 1980 ou avant et qui a été conservé ou restauré à son état d'origine.	
	RCY	Cyclomoteur	Même définition que pour l'utilisation « promenade ».	
	RHM	Habitation motorisée	Même définition que pour l'utilisation « promenade ».	
	RCA	Camion ou tracteur routier	Autobus ou millipus. Véhicule routier de plus de 3 000 ka concu spécialement pour le transport de biens.	
	RMN	Motoneige	Véhicule d'hiver autopropulsé, y compris l'autoneige.	

	_	ROT	Autres	Autres types de véhicules.	
		Utilisation: Hors réseau		Utilisation par une personne physique ou morale d'un véhicule à l'extérieur du réseau routier, soit sur un terrain privé ou dans une localité non reliée au réseau routier.	a
		HAU	Automobile ou camion léger	Même définition que pour l'utilisation « promenade ».	
		HCY	Cyclomoteur	Même définition que pour l'utilisation « promenade ».	
		HAB	Autobus	Autobus ou minibus.	1
		HCA	Camion ou tracteur routier	Véhicule routier de plus de 3 000 kg conçu spécialement pour le transport de biens.	
		NMI	Motoneige	Véhicule d'hiver autopropulsé, y compris l'autoneige.	
		TVH	Véhicule tout-terrain	Motoquad, autoquad, motocyclette tout-terrain, véhicule hors route à trois roues et autres véhicules tout-terrain motorisés destinés à un usage hors des chemins oublics.	
		ONH	Véhicule-outil	ven simple promote promote. We have a concentration of the concentration	
		HOT	Autres	Autres types de véhicules.	
USA	Type de véhicule:		Autobus		Alph
	Code identifiant la configuration physique d'un		Aucun type spécifique	Pour plaque amovible (plaque de préfixe X) seulement.	
	véhicule auquel on a accordé un droit de	AU	Automobile ou camion léger		
	circuler.	CA	Camion ou tracteur routier		1
		λ	Cyclomoteur		
		MH	Habitation motorisée		
		Z	Motoneige		
		Ž	Autres véhicules hors route	Pour usage hors route seulement et qui n'est pas du type MN. VT ou VO. La catégorie NV est destinée aux véhicules qui ne sont pas munis des équipements requis par la loi pour circuler sur les chemins publics.	1
		Z	Southern & asiah		
		NIS OF	Soullease a lieige		
			verilcule-outil		
		₩	Véhicule tout-terrain		
	Marque du véhicule: Code identifiant la marque reconnue par le manufacturier du véhicule.			La valeur « AMOVI » correspond à une plaque amovible (voir CLAS = COT). La valeur « ARTIS » correspond à un véhicule de fabrication artisanale. La valeur « SOUFF » correspond à une souffleuse à neige.	Alph
	Modèle du véhicule: Code identifiant le modèle reconnu par le manufacturier du véhicule.			La valeur « ARTIS » correspond à un véhicule de fabrication artisanale.	Alph
	Identifie l'année du modèle du véhicule, telle que désignée par le fabricant (manufacturier ou autre). Si le véhicule est modifié par une personne autre qu'un fabricant autorisé, on			L'âge de tout véhicule automobile est le nombre d'années écoulées à compter de l'année de modèle de celui-ci jusqu'à l'année AN. Le véhicule dont l'année de modèle est égale ou postérieure à l'année AN est considéré comme un véhicule de moins d'un an.	E n
	indique l'année de la composante la plus ancienne.				
	Masse nette en kilogramme (kg) du véhicule provenant du fabricant ou d'une révision de pesée.				Num
	Nombre de cylindres du moteur du véhicule.	1à8	Un à huit cylindres		Alph
		6	Autres	Notamment pour les véhicules ayant plus de huit cylindres.	
	Cylindrée du véhicule: Capacité en centimètre cube (cm³) des cylindres d'un moteur à explosion.			Cette information n'est pas disponible pour les véhicules de types « véhicule-outil » et « motoneige ».	E N
	Nombre maximal d'essieux qui peuvent	2	Deux essieux		Alph
aximum	supporter un véhicule (et ses remorques)	ဧ	Trois essieux		
	élément de donnée utilisé pour fin de	4	Quatre essieux	Cette Information nest disponible que pour les venicules de type « camion ou tracteur routier » d'utilisation institutionnelle, professionnelle ou commerciale (CLAS = BCA).	
	tarification et d'émission de permis spéciaux.	5	Cinq essieux		
		9	Six essieux ou plus		
	Couleur d'origine du véhicule.	ARG	Argent		Alph
		BEI	Beige		
		BLA	Blanc		
		BLE	Bleu		
		BRO	Bronze		

																Alph			Alph			Wn W	Alph				1		1	T						1		1	ı			Alph
																Y compris les entreprises individuelles	Y compas les véhicules en conconriété	position to provide the control of t			Pour les personnes morales	Une valeur manquante signifie « Ne s'applique pas » (pour les personnes morales).																			Notamment pour les personnes physiques qui sont des non-résidents du Québec ou pour les personnes morales dont le siège social est situé à l'extérieur du Québec.	Une valeur manquante signifie « Hors Québec ou non précisé ».
Brun	Champagne	Cuivre	Gris	Jaune	Kaki	Marron	Mauve	Multicolore	Noir	Orange	Orange	Rose	Rouge	Vert	Violet	Personne physique	Personne morale		Féminin	Masculin	Ne s'applique pas		Bas-Saint-Laurent	Saguenay—Lac-Saint-Jean	Capitale-Nationale	Mauricie	Estrie	Montréal	Seriosi	Abitibi Téminonminano	Côte-Nord	Nord-d-10-13-back	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Chaidière Annalachae	Liaudiere-Apparactics		Lanaudiere	Laurendes	Montérégie	Centre-du-Québec	Hors Québec ou non précisé	
BRU	CHA	CUI	GRI	JAU	KAK	MAR	MAU	MTL	ĪŌN	OB	ORA	ROS	ROU	VER	VIO	d d	Σ	Ē	ш :	Σ :	blanc		Bas-Saint-Laurent (01)	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	Capitale-Nationale (03)	Mauricie (04)	Estrie (05)	Montréal (06)	Outsousis (02)	Abitibi Téminonminano (08)	Côte-Nord (09)	Nord-dil-Oliéber (10)	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	Chaidière-Annalaches (12)	Ciraudiele-Apparacies (12)		Lanaudiere (14)	Laurennues (13)	Montérégie (16)	Centre-du-Québec (17)	blanc	Voir www.mamrot.gouv.qc.ca
_																Type de dossier personne: Identifie le genre de personne pour laquelle la Société de l'ascurance automobile du Ouébec	possède un dossier.		Sexe du propriétaire d'un véhicule.			Âge du propriétaire d'un véhicule au 1 ^{er} juin de l'année AN.	Région administrative de résidence du	propriétaire d'un véhicule. La région	administrative est déterminée à partir du code	geographique de la municipalite.																Municipalité régionale de comté de résidence du propriétaire d'un véhicule. La MRC est déterminée à partir du code géographique de
																onne				du véhicule																						

Alph
Une valeur manquante signifie « Hors Québec ou non précisé ».
vuméro identifiant la municipalité où habite e propriétaire d'un véhicule.
Voir www.mamrot.gouv.qc.ca
Code géographique de la municipalité de résidence du propriétaire d'un véhicule. La municipalité est déterminée à partir du code postal.

